

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 21245 /TGI.C.II

MONSIEUR NOUMOUSA SAMAKE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE LA COMMUNE II DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU

VU DES PIÈCES SUIVANTES

Extrait d'acte de naissance n° 409/REG de l'année 2008
du centre secondaire de Badialan

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S) : Zanhatio Dite Abibatou

NOM : Coulibaly

NÉ (E) LE : 05-07-2008

A : Bamako

DE : Adama

ET DE : Djelika Camara

PROFESSION : Elève

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire

DOMICILE : Bamako

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS ET 233 DE LA LOI N° 2011-037
DU 30 DÉCEMBRE 2011, PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI

BAMAKO, LE 12-08-2025

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL



Cissé BOUARE
Juge au Siège

[Signature]